



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Programme
d'actions 2025 –
Investissement :
signalétique
Chemins de
Compostelle**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme D. LENFANT, Maire de Rocamadour
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

**DATE DE LA
CONVOCATION**

24 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

24 mars 2025

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, Conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, Conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE
M. F. DRECREMPS, Conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme A. VACOSSIN, Conseillère départementale, donne pouvoir à Mme D. LENFANT
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS
En exercice : 25
Présents : 10
Votants : 20
Voix : 35**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le territoire du Parc-Géoparc est traversé par plusieurs itinéraires vers Saint-Jacques-de-Compostelle (GR65, GR651, GR6, GR46) qui connaissent une fréquentation grandissante. De plus, les Chemins-de-Saint-Jacques de Compostelle en France sont inscrits depuis 1998 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est un bien en série qui regroupe 78 composantes (71 monuments et 7 tronçons du GR65). L'Agence française des Chemins de Compostelle (AFCC) a initié ces dernières années la rédaction du plan de gestion national. Le Parc a contribué à ces travaux notamment en produisant le plan de gestion local pour les 3 tronçons du Lot et le dolmen de Pech Laglaire. Par ailleurs, le Parc est référent territorial à l'échelle du département du Lot sur l'itinérance jacquaire. Fort de ces démarches, le constat a été fait du déficit de notoriété de la reconnaissance Unesco des 78 composantes et de l'opportunité de faire découvrir aux randonneurs la richesse patrimoniale des territoires traversés. A la suite, une étude a été commandée par la Fédération française de Randonnée (FFR) au sujet de la signalétique patrimoniale et de notoriété sur les chemins de Compostelle. S'appuyant sur les résultats de cette étude, le Parc souhaite aujourd'hui mettre en place une signalétique d'interprétation.

Cette action a un double objectif :

- faire connaître les richesses du territoire aux randonneurs itinérants (paysage, patrimoine vernaculaire, villages, ...) et donner envie de découvrir l'ensemble des chemins de Compostelle qui traversent le Parc-Géoparc ;
- marquer la présence des tronçons inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Dépenses prévisionnelles :

- Définition et déclinaison de la signalétique
- Identification des besoins et des lieux d'implantation
- Conception, fabrication et installation du mobilier

Le coût total de cette action s'élève à **20 040 €**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Occitanie : 16 000 € soit 80 %
- Autofinancement : 4 040 € soit 20 %

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

- **valide l'action « signalétique Chemins de Compostelle »,**
- **autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.**

**La Présidente
Catherine MARLAS**



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

Année 2025

PNR Causses du Quercy



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

A quelle enveloppe du contrat spécifique est rattachée l'action?

TTC ou HT

1
oui
Invest - 25k€ max à 80% au global
TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Signalétique Chemins de compostelle

Nom du référent de l'action

Vincent Biot

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2

N° de la mesure

2.3.2

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Tourisme

Culture et patrimoine

Payages

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Les Chemins-de-Saint-Jacques de Compostelle en France sont inscrits depuis 1998 au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est un bien en série qui regroupe 78 composantes (71 monuments et 7 tronçons du GR65). L'Agence française des Chemins de Compostelle (AFCC) a initié ces dernières années la rédaction du plan de gestion national. Le Parc a contribué à ces travaux notamment en produisant le plan de gestion local pour les 3 tronçons du Lot et le dolmen de Pech Laglaire. Par ailleurs, le Parc est référent territorial pour le Lot sur l'itinérance jacquaire. Fort de ce travail, constat a été fait du déficit de notoriété de la reconnaissance Unesco des 78 composantes du bien en série Chemins de Saint Jacques de Compostelle. A la suite, une étude a été commandée par la Fédération française de Randonnée (FFR) au sujet de la signalétique patrimoniale et de notoriété sur les Chemins. S'appuyant sur les résultats de cette étude, le Parc souhaite lancer un travail sur la mise en place de signalétique sur les chemins de randonnée jacquaire.

• Objectifs et résultats attendus :

Former un point de repère accueillant pour les randonneurs et donner envie de découvrir l'ensemble des GR des chemins de Compostelle, et le village dans lequel s'intégrerait la signalétique/mobilier.
Marquer la présence des tronçons inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

• Public cible

Touristes

Habitants

Grand public

• Contenu de l'action :

Définition et déclinaison de la signalétique
Identification des besoins et des lieux d'implantation
Conception, fabrication et installation.

Localisation de l'action

Les GR sur tout le territoire

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

AFCC, FFRando, EPCI, ADT

Livrables

Signalétique d'interprétation et de notoriété

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2025

Date de fin

31/12/2025

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Conception, fabrication et pose de signalétique d'interprétation et de notoriété	prest./fourn.	20040	1	20040

